

délibération :  
D2026-4-21

### SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt six, le mardi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 23 Avril 2026

Votants : 19

**Présents** : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRVIE Yohann, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Objet : Personnel  
communal : mise à jour du  
tableau des effectifs -  
médiathèque -**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance** : Madame Laure GLADINE-ROUCHY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique

Vu le budget,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23/10/2025 ;

Le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :**

- la suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet (32h) au 30/06/2026 au service de la médiathèque municipale,
- la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet (35h) au 01-07-2026 au service de la médiathèque municipale ;

Le tableau des emplois est ainsi actualisé au 01/07/2026 :

### RECAPITULATIFS des emplois PERMANENTS

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	Ouverts	Pourvus	Vacants
Rédacteur principal territorial 2 <sup>e</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif territorial	2	1	1
Adjoint territorial du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Technicien territorial	1		1
Agent de maîtrise principal	1		1
Agent de maîtrise territorial	2	2	
Adjoint technique territorial	9	7	2
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	3	2
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
<b>TOTAL TOUTES FILIERES</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>7</b>

Depuis le 01/01/2022, un agent au grade d'adjoint technique est en disponibilité pour convenances personnelles.

Depuis le 01/07/2025, un agent au grade de technicien territorial est en disponibilité pour convenances personnelles.

Pour compléter l'information du Conseil, si le tableau des effectifs ci-dessus est retenu, la répartition des emplois à temps non complet serait la suivante :

GRADE	Nombre de poste	Temps travail
Adjoint du patrimoine principal 1ere classe	1	32/35
Agent de maitrise principal	1	31/35
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1	30/35
Adjoint technique territorial	1	31/35
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1	31/35
Adjoint technique territorial	1	25.5/35
Adjoint technique territorial	1	26/35
Adjoint technique territorial	1	21/35
Adjoint technique territorial	1	7.52/35
Adjoint technique territorial	1	30/35

### RECAPITULATIFS des NON TITULAIRES

- postes ouverts , en raison d'un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité à temps complet ou non complet

DE POSTES	NOMBRE SERVICE	GRADE	Temps complet Temps non complet
2	TECHNIQUES	Adjoints techniques territoriaux	TC /TNC
3	ECOLE / ENTRETIEN BATIMENTS	Adjoints techniques territoriaux	TC /TNC
2	SECRETARIAT MAIRIE	Adjoints administratifs territoriaux	TC /TNC
1	MEDIATHEQUE	Adjoint du patrimoine territorial	TC /TNC
1	ANIMATION	Adjoint d'animation territorial	TC /TNC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées au **01/07/2026**
- PRECISE que les precedentes deliberations fixant le tableau des effectifs sont abrogés a compter de l'entrée en vigueur de la presente.
- PRECISE que les credits nécessaires a la remuneration et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

La secrétaire de séance,  
Laure GLADINE-ROUCHY



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
André ARNAL

